

Groupe des élus Verts

TEL: 03 81 61 52 30 / FAX: 03 81 61 52 51 courriel: les-verts.groupe@besancon.fr

Monsieur Jean-Claude Goudot Président de l'Association de Défense Chaprais Rotonde 28 D, Rue de la Rotonde 25000 Besançon

Besançon, le 21 décembre 2007

Monsieur le Président,

Suite à la rencontre avec Monsieur Raymond, chargé de la logistique à la SNCF en poste à Dijon, j'ai l'honneur de vous transmettre les éléments suivants :

Question concernant les usages :

- les séances de formation ne seront plus réalisées sur ce site afin d'éviter les nuisances pendant de longues heures
- des consignes strictes seront données afin de réduire les nuisances, en particulier lorsqu'il n'est pas absolument nécessaire de laisser tourner les machines. Ces éléments devraient prendre une forme écrite, notamment au travers d'une démarche de certification en cours. En cas de problème, vous êtes invités à contacter Monsieur Monneret Christophe, responsable local (tel : 06 11 55 81 98 ou 03 81 43 40 93)

Questions concernant les possibilités de réaliser un mur antibruit :

Il apparaît que ce mur devrait être relativement conséquent pour espérer une amélioration. Seule une étude réalisée par un spécialiste pourrait en préciser les caractéristiques (hauteur....) et les coûts, certainement importants si l'on voulait préserver l'ensemble des habitations aux alentours.

Question concernant la construction d'un nouveau hangar :

Cet équipement serait bien entendu utile, ne serait ce que pour apporter de bonnes conditions de travail au personnel pour les matériels de grande longueur (le plus petits trouvent leur place dans le hangar actuel).

Question concernant le déplacement des installations de maintenance :

La SNCF pense inenvisageable de déplacer ce centre névralgique positionné dans les différentes villes à proximité immédiate de la gare pour des raisons pratiques et de gain de temps pour le personnel.

Rq 1 : A signaler la disparition totale des matériels les plus anciens à l'échéance de février 2008. Des matériels bruyants et polluants qui nécessitaient deux fois plus de temps de chauffe que les nouveaux.

Rq 2 : La Rotonde s'avère définitivement inadaptée à quelque activité de maintenance et de réparation que ce soit, en particulier en raison d'une trop faible dimension de la plaque de distribution et des bâtiments

Rq 3 : dans tous les cas, quelque réorganisation ou travaux que ce soit généreraient des investissements sans doute difficiles à mobiliser par la SNCF et par le Conseil Régional de Franche Comté dont chacun sait que son engagement sur la LGV ne lui laisse plus beaucoup de marges de manoeuvre pour d'autres interventions.

Voilà ce qui peut être dit à ce jour. J'ai conscience des limites de cette réponse mais je pense qu'elle peut au moins vous guider pour mieux savoir ce qu'il est possible de faire et dans quelles conditions.

Espérant avoir répondu à vos attentes et restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments

Eric Alauzet Adjoint à l'Environnement

Copie:

- Michel Loyat Vice Président du Conseil Régional de Franche Comté en charge des transports
- Monsieur le Délégué Régional de la SNCF Bourgogne- Franche-Comté